



NUMERO 1 DU LEVAGE & DE LA MANUTENTION

MEDIACO

MAROC

www.mediacointernational.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf : 110608 001

Le 25 avril 2011, **Mediaco Maroc** a interjeté appel contre le refus du tribunal de lui accorder le bénéfice des dispositions de l'article 560 et suivants du code de commerce.

En attendant l'issue de ce recours, le conseil d'administration a jugé opportun de différer la tenue de l'AGO annuelle de quelques semaines.

La société a déjà publié ses comptes annuels le 08 juin 2011, et les actionnaires seront convoqués conformément aux dispositions légales.

1-Situation actuelle de Mediaco Maroc :

Malgré le recours de plusieurs créanciers à toutes les procédures légales et parfois dilatoires pour entraver la marche de la société, **Mediaco Maroc** a mis en œuvre toutes les actions nécessaires pour pouvoir continuer son activité pendant cette période d'attente sans que la qualité de ses prestations en soit affectée.

La société bénéficie de la confiance de ses clients historiques qui lui ont permis de conserver une activité quasi normale.

Le conseil d'administration tient à cet égard à remercier le personnel et les partenaires pour leur soutien et leur attachement infaillibles à **Mediaco Maroc**.

2-Evolution anormale du cours de l'action :

Le conseil d'administration dénonce avec force, les variations erratiques du cours de l'action et les présomptions de manipulation de cours qui les sous tendent, ainsi que certains articles de presse mettant en cause le management de la société. Il reste confiant quant au sort des diligences qu'effectue le CDVM dans ce sens pour élucider ces pratiques préjudiciables à la société et au marché.